

Chambre interdépartementale des notaires d'Auvergne représentée par Me Frédéric ROUVET,
Président et Me Marie DIALLO, labellisée Juriste d'Entreprise,
Notaires associés au sein de l'Etude NOTAVI – 20 avenue de l'Europe - CUSSET

Accompagner et faire face au décès du chef d'entreprise

Conférence destinée aux chefs
d'entreprise

Objectifs de l'intervention

- - Comprendre les impacts juridiques, fiscaux et humains du décès du dirigeant
- - Identifier les leviers d'anticipation : outils statutaires, successoraux, patrimoniaux
- - Garantir la pérennité de l'entreprise pour les salariés, clients, héritiers
- - Savoir accompagner les familles et les collaborateurs en période de crise

Enjeux du décès du dirigeant

- Humains : choc émotionnel, perte de repères
- Économiques : activité interrompue, perte de clients, dégradation de la trésorerie
- Juridiques : blocage des décisions, absence de représentant légal
- Exemple concret : SASU sans président remplaçant – comptes bloqués, salaires suspendus

Conséquences selon le statut

- EI / autoentreprise : cessation immédiate de l'activité, difficultés de reprise
- SASU / EURL : dissolution si aucune clause de continuité
- SARL / SAS : nomination urgente d'un gérant – convoquer l'AG
- Risques : perte de valeur, mécontentement successorale

Outils d'anticipation

- Statuts : prévoir gérance suppléante, clauses de continuité, agrément
- Mandat à effet posthume : maintien temporaire de la gestion (2 à 5 ans)
- Testament : désignation d'un repreneur
- Pacte Dutreil : transmission avec abattement fiscal de 75 % sur les titres

Transmission organisée

- Donation-partage : transmettre l'entreprise en vie, sécuriser les héritiers
- Clause de préciput : garantir au conjoint un avantage successoral (ex : parts sociales)
- Holding familiale : structuration de la détention des titres
- Objectif : limiter les conflits, sécuriser les revenus du conjoint

Rôle du notaire

- - Accompagnement sur mesure : patrimonial, familial, fiscal
- - Rédaction des actes (testament, mandat, statuts...)
- - Évaluation de l'entreprise (en coordination avec l'expert-comptable), sécurisation de la transmission
- - Coordination avec les autres professionnels (experts-comptables, avocats)

Situation d'urgence sans anticipation

- - Nommer un administrateur judiciaire ou demander un référé
- - Convention d'indivision pour éviter le blocage
- - Recherche de repreneur : cession contrôlée par les héritiers ou par le juge
- - Risque de liquidation ou de cession forcée

Cas pratique 1 : EI non anticipée

- Situation : M. A, artisan décède – trois enfants héritiers
- Problèmes : arrêt d'activité, pas de gestionnaire
- Solutions : autorisation judiciaire, cession du fonds
- Valeur fonds : 80 000 € – transmission sans droits de succession grâce à abattement

Cas pratique 2 : SARL et mineurs

- Situation : Mme B, gérante SARL – enfants mineurs héritiers
- Blocage : absence de gérant, pas de tuteur testamentaire
- Solutions : mandat posthume, nomination d'administrateur, clause statutaire
- Chiffrage : valeur parts = 120 000 €, pacte Dutreil -> droits $\approx$ 2 000 € (si abattement déjà consommé par les autres actifs)

Cas pratique 3 : Famille recomposée

- Situation : M. C, remarié – deux enfants d'un premier lit – détient 1,2 M€ en titres
- Risque : conflits, indivision, gouvernance bloquée
- Solutions : préciput, testament, donation-partage, holding
- Chiffrage : sans anticipation $\approx 170\,000$ € de droits – avec Dutreil $\approx 45\,000$ €

Cas pratique 4 : Sans héritiers directs

- Situation : Mme D, célibataire, souhaite transmettre à un neveu
- Problème : fiscalité de 55 % (collatéraux)
- Solutions : adoption simple (à condition de respecter les conditions), pacte Dutreil, cession progressive
- Chiffrage : 495 000 € de droits -> après adoption + Dutreil $\approx$ 22 500 €